

## Compte-rendu de l'AG de l'AMAP d'Autan – Jacques Dezeuze

25 personnes ont signé la liste des présents et entre 15 et 20 sont restées pour participer à l'AG.

Marie-Paule, présidente de l'ancien bureau, présente un historique de la situation de l'AMAP, qui n'a pas fait d'AG depuis 2018 et rappelle le décès de Didier Loufrani, qui assurait de fait toutes les tâches, par manque de volontaires...

Nous avons ensuite évoqué la situation des différents paysans et paysannes qui assurent des contrats avec l'AMAP :

- **Alix pour le pain**, qui est en congé de maladie actuellement et n'a pas pu rester, souhaiterait avoir un ou une référente à sa reprise.

- **Sandrine pour les œufs**, absente à l'AG, fonctionne aussi sans référent.

- **Patricia pour le fromage de brebis**, n'a pas pu venir ; Stéphanie (maraîchère) a fait office de référente pour ses débuts, mais ce n'est pas satisfaisant (ce n'est pas son rôle). Patricia souhaiterait proposer de la viande d'agneau ou de brebis, avec des modalités à discuter : commandes ponctuelles, paniers plaisir sur Cagette... Nous vous demanderons prochainement si vous êtes intéressés.

- **Violaine pour les pommes** nous a raconté les difficultés de la récolte pour cette année (il n'y aura pas d'autre panier de pommes jusqu'à la prochaine récolte) ; elle a reçu une compensation (qui ne couvre pas tout), mais elle est confiante dans l'année à venir, car depuis 5 ans qu'elle a démarré, elle a pu construire un bâtiment de 300 m<sup>2</sup> qui va lui apporter beaucoup plus de confort pour son travail et elle a trouvé un associé. Elle nous rappelle à quel point l'AMAP est importante pour elle (elle livre ses productions à 5 AMAP) et pour la nôtre, elle a une référente + 2 volontaires qui viennent assurer la gestion et les distributions. Pour elle, ce ne serait pas possible de travailler sans référent ; c'est l'occasion de rappeler que l'esprit des AMAP, c'est bien de soutenir les paysans et donc d'assurer la gestion des contacts, des paniers et des distributions.

- **Stéphanie pour les légumes (avec Manu non présent)**, présente les réussites et les échecs des différentes productions de légumes, il n'y aura pas de choucroute cette année. Eux aussi ont subi des pertes, mais les petits maraîchers ne sont pas pris en compte dans les calculs des compensations, ils n'apparaissent pas dans les formulaires... Elle rappelle aussi les difficiles conditions de travail et aimerait bien avoir un ou une référente. Elle a diminué la production de champignons pour avoir moins de travail. Leur saisonnier va bientôt arrêter, alors qu'il était facilement disponible, mais leur fils va venir travailler sur la ferme. Cette année ils ont 23 paniers le lundi et 17 le jeudi, mais ils pourraient avoir plus. Le prix reste le même pour cette saison d'hiver, il augmentera à la prochaine saison, car les semences ont beaucoup augmenté.

Ariane a été contactée par un petit **producteur d'huile d'olive** en Andalousie (à Baena), qui pourrait livrer sa production à Castres en étant partenaire de l'AMAP (il existe des modèles de contrats solidaires) ; là aussi nous vous demanderons de vous prononcer si vous êtes intéressés. Voir leur site (en français): [www.huiledolivebio.com](http://www.huiledolivebio.com) et les tarifs en PJ.

L'adhésion reste à 5€ par année civile (quel que soit le nombre de contrats), à payer en janvier. Rappel : il faut être adhérent pour participer aux distributions et éviter les échanges d'argent hors contrat et hors paniers plaisirs.

Le site de l'AMAP sur Cagette a été mis en place par Stéphanie, il permet de faire les commandes en lignes pour renouveler les contrats ou les commandes ponctuelles de paniers plaisirs, mais aussi pour faire passer des messages, comme la convocation de l'AG ou des nouvelles des fermes. Il n'est pas utilisé pour tous les paniers, il faudrait se mettre d'accord pour éviter les impairs (commandes passées moitié par textos, moitié par Cagette). Il est indispensable pour les pommes,

car très pratique avec 40 paniers à gérer et défendu aussi par Stéphanie ; à discuter avec les autres contrats concernés.

### **Organisation de l'AMAP :**

Plusieurs personnes se sont proposées pour relancer la dynamique et la gestion de l'AMAP, chacune selon ses disponibilités : Mathieu, Vincent, Annick, Lucie, Ariane, Laurence, Nadine, Marina et Marie-Paule... Liste toujours ouverte avec invitation à tous les amapiens qui ont envie de donner un coup de main pour la réunion à suivre !

**Nous proposons de nous retrouver le mercredi 24 novembre à 20h chez Annick,  
20 rue du Général Gallieni (quartier de l'Albinque)**

Le but principal est d'organiser le fonctionnement de l'AMAP avec les bonnes volontés présentes. Nous essaierons aussi de proposer des référents pour chaque contrat, voici une fiche sur le référent qui a été faite par l'AMAP de Rivières, un peu modifiée et à adapter :

### **LES REFERENTS.....C'est Quoi ?**

Tout d'abord, le référent est un amapien. Pour bien fonctionner, l'AMAP a besoin d'un référent par producteur mais 2 c'est mieux afin de se seconder et d'alléger le rôle.

Le référent assure le lien entre un producteur et l'ensemble des amapiens ayant contracté un contrat avec celui-ci. Le référent a un rôle administratif et financier mais surtout un rôle de communication et d'échanges.

Le rôle du référent à l'Amap :

L'activité principale du référent va être de gérer les contrats au moment de leur signature. Il s'agit essentiellement de mettre à jour le contrat utilisé lors de la période précédente.

Ensemble, les producteurs et le bureau de l'association fixent les dates du contrat et les horaires de distributions après validation en AG. Le référent et le producteur fixent les modalités (unité, prix, modalités de règlement) et en avise le bureau.

Les missions du référent sont ensuite :

- ➔ De finaliser la rédaction du contrat et de le mettre en ligne sur le site
- ➔ D'être présent impérativement lors de la 1ère distribution pour récupérer les contrats et les chèques et faire signer les contrats aux producteurs et amapiens.
- ➔ De vérifier les contrats et les chèques.
- ➔ De transmettre au producteur la liste des amapiens.
- ➔ De mettre à jour les informations et ajouter éventuellement les nouveaux membres.

Pour l'ensemble de ces tâches liées à la signature des contrats, il y a déjà un existant (on ne part jamais de la page blanche) et les producteurs sont aussi très impliqués. Il s'agit surtout de tâches administratives nécessitant de basiques connaissances informatiques pour la gestion des contrats.

Le référent est l'interlocuteur privilégié du producteur. Il relaie les remarques des amapiens. Il peut organiser avec lui une visite de la ferme, voir avec lui s'il est possible d'intégrer des nouveaux contrats en cours d'année, échanger sur les éventuelles difficultés du producteur, etc...

### **Pourquoi pas vous ?**

Vous recevrez un rappel de la date avec un ordre du jour sur le site de Cagette.